Enquête publique sur le projet d'éoliennes Boralex « Ouest Château-Thierry » à Lucy-le Bocage et Marigny-en-Orxois

En compléments des observations remises à M. le commissaire enquêteur ce matin, je note que le dossier d'enquête ne comporte aucun élément justifiant l'intérêt général du programme replacé dans l'ensemble de son contexte.

En effet, au-delà de la concentration locale (42 éoliennes installées ou décidées et 12 en cours d'instruction) la puissance éolienne installée dans les Hauts de France, et particulièrement dans les départements de la Somme et de l'Aisne va excéder les objectifs publics nationaux, et cet excédent tant local que départemental et régional ne trouve pas de justification dans le dossier d'instruction. Noter aussi que le schéma régional éolien 2020-2050 mentionne dans son annexe 4 une puissance maximale accordée à la ZDE de la CC du canton de Charly (dont le présent projet fait partie) une puissance maximale autorisée de 24MW, chiffre déjà largement dépassé.

Le 8/3/2021

Hervé Le Men

Marigny-en-Orxois